

SERVICES AUX EMPLOYÉS RECRUTÉS SUR PLACE

La Direction générale des services aux employés recrutés sur place (ALD) est responsable des orientations stratégiques et du cadre stratégique et réglementaire global en ressources humaines (RH) pour tous les employés recrutés sur place (plus de 5 400), et ce, pour le MAECD, d'autres partenaires et les cooccupants au sein du réseau du Canada à l'étranger. Une supervision stratégique est fournie à la Direction générale par l'intermédiaire de deux organismes de gouvernance clés : le Comité de gouvernance des ERP et le Comité de gouvernance des pensions et des avantages sociaux des ERP. La Direction générale a pour mandat d'offrir, en partenariat avec les Centres régionaux de services et les missions, une gamme complète de services en matière de RH. Notamment, elle :

- met au point le cadre réglementaire et stratégique en RH relatif aux ERP et assure la gestion;
- offre des conseils, des outils, de la formation et des orientations en ce qui concerne la planification des RH, la classification, la dotation et les relations de travail;
- détermine la rémunération propre à une mission au moyen d'une analyse du marché international du travail, et fixe les conditions d'emploi, y compris le salaire et les avantages sociaux locaux;
- élabore et gère les exigences relatives à la pension, aux assurances et à la sécurité sociale des ERP à l'échelle mondiale;
- gère et calcule les indemnités de cessation d'emploi, y compris les indemnités de départ;
- fixe les normes de classification et de compétences pour tous les postes d'ERP;
- dirige les interventions avec les missions dans le cas de crises géopolitiques ou de catastrophes naturelles.

Un des principaux rôles de la Direction générale est de renforcer la capacité et d'accroître les connaissances en matière de gestion des RH relative aux ERP. Elle y contribue en produisant et en diffusant du matériel de référence, des lignes directrices et des outils pratiques pour utilisation à l'étranger. De même, des activités de formation sont menées à l'intention de tous les membres de la direction, soit de manière indépendante, soit en partenariat avec l'Institut canadien du service extérieur.

Comités de gouvernance des ERP

Note : La Direction générale apporte un appui au programme, fournit de l'expertise technique et assure la fonction de secrétariat pour les deux comités ci-dessous.

Le Comité de gouvernance des ERP (CGERP), qui se consacre aux politiques de RH relatives aux ERP, est un élément clé de la gestion de la communauté mondiale des ERP. Il fait également la liaison officielle avec les conseils consultatifs de gestion des ERP par l'intermédiaire de leurs chefs de mission; ceci s'est avéré être un mécanisme efficace pour échanger des renseignements et favoriser la communication avec les ERP sur des questions propres au Ministère ou à la mission.

Le mandat du Comité de gouvernance des pensions et des avantages sociaux des ERP (CGPASERP) comporte trois volets, soit : prodiguer des conseils sur des questions qui concernent l'ensemble du programme de pension, d'assurance et de sécurité sociale des ERP; tirer profit de l'expertise; enfin, offrir un point de liaison pour l'élaboration de politiques de gestion et de conseils stratégiques.

Principales réalisations au cours de l'exercice 2012-2013 :

La Direction générale a :

- assumé la présidence du Comité de gestion des postes vacants, au cours de laquelle elle avait pour objectif d'augmenter la capacité au sein du réseau des ERP et d'atténuer les incidences du Budget de 2012 sur les ERP et l'organisation. Plus de 550 mesures de dotation ont été examinées; des décisions ont été prises sur une base hebdomadaire.
- apporté un soutien important en lien avec le Budget de 2012 et la mise en œuvre, dans ce contexte, des décisions du MAECD et de ses partenaires. Parmi celles-ci, soulignons la suppression de 512 postes d'ERP et le paiement correspondant d'indemnités de départ et de montants afférents au régime de pension;
- joué un rôle de premier plan dans l'interruption des activités en Syrie et la fermeture de la mission en Iran, fournissant un appui en matière de RH à la direction de la mission et aux ERP touchés, y compris la détermination et le paiement des indemnités de cessation d'emploi.